

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre à onze heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Paul
AUDAN, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2017

Conseillers en exercice : 23

Etaient présents : Mesdames Michèle COTTRET, Danielle CASALE, Anita DELAUNAY, Josette
LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX, Mirjam REINHARD, Marinette
DURANDEU, Nicole VIDAL.

Messieurs Paul AUDAN, Christian LOGIER, André LOZANO, Raymond MAZZOLENI, Alain
ROUX, Jean-Pierre MONTROYA, Victor NAHOUM.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Monsieur Jean-Pierre BAUX donné pouvoir à Monsieur Paul AUDAN, Madame
Dominique CENNI, Monsieur Cyril MASQUIN, Monsieur Jean-Paul OGIEZ, Madame Julie
ROCCHIA, Madame Marie SOGODOGO, Monsieur Philippe VIDAL.

Monsieur Raymond MAZZOLENI a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Subvention du budget Commune au budget annexe Piscine du Colombier
pour 2017**

Rapporteur : Monsieur André LOZANO

Vu le vote du budget primitif 2017 de la Piscine du Colombier en date du 13 avril 2017,
équilibré par une subvention communale de 60 369,12 €,

Au vu des dépenses et recettes réalisées à ce jour, le rapporteur précise à l'assemblée qu'il
convient d'allouer une subvention d'équilibre de 37 000,00 € du budget principal de la
commune au budget annexe de la Piscine du Colombier, somme qui correspond au déficit
2017 constaté à ce jour.

Au vu du compte administratif 2017, dans lequel sera constaté le résultat de l'exercice, un
reliquat de subvention sur l'exercice 2018 sera éventuellement versé en cas de déficit plus
important.


L'exposé du rapporteur entendu, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de verser au budget annexe de la Piscine du Colombier une subvention du budget
principal d'un montant de 37 000,00 €,

PRECISE que la dépense correspondante est prévue à l'article 657364 du budget primitif
2017 de la commune, et la recette correspondante à l'article 7474 du budget primitif 2017 de
la Piscine du Colombier.

Fait et délibéré à Gréoux-les-Bains,
le 18 décembre 2017

Affichage :
le 19 décembre 2017

Le Maire


Paul Audan